



**Rodez
Agglomération**

**Inventaire du
patrimoine**



Rodez

Le couvent des Annonciades

Thomas Bert

Novembre 2015

Historique

Hélion Jouffroy et la création du couvent des Annonciades

La naissance du couvent est le fruit de la volonté d'un homme, Helyon (ou Hélion) Jouffroy, chanoine et chantre de la cathédrale de Rodez sous l'épiscopat de François d'Estaing¹. Neveu et riche héritier de Jean Jouffroy cardinal d'Arras, il fait construire à Rodez la maison des Singularités et s'investit dans la création de deux institutions religieuses : le couvent des Chartreux à partir de 1513 et le couvent des Annonciades commencé en 1519.

Les Annonciades, congrégation fondée par Jeanne de Valois (1464-1505) en 1501 sont accueillies par Helyon Jouffroy à Rodez en 1515² et ce dernier achète plusieurs maisons dans le but d'élever un couvent. Suite à une délibération de l'autorité communale en date du 14 mars 1519, les travaux commencèrent le 31 mars 1519. L'église construite au sein de cet espace situé au nord de la cité fut consacrée le 31 décembre 1524³. Le maître d'œuvre Antoine Salvanh est intervenu par deux fois sur cet édifice, une première fois en 1530 pour l'agrandissement de l'édifice et une seconde fois en 1538 pour des réparations. Il est par ailleurs très probablement l'auteur du tombeau du père Gabriel-Marie au sein de l'église⁴.

Les sources écrites exploitées par Matthieu Desachy nous indiquent que Helyon Jouffroy qui décède en 1529 souhaitait être inhumé dans l'église du couvent⁵. On ne sait si cette requête fut réalisée dans la mesure où nous n'en avons pas trouvé trace dans les sources.

Pierre Benoit nous indique que le Père Gabriel-Marie, directeur de conscience de Jeanne de Valois et important acteur de la naissance de l'Ordre des Annonciades mourut à Rodez le 27 août 1532 et fut enterré dans une chapelle avant que sa dépouille ne rejoigne en 1544 l'église du couvent qui venait d'être achevée⁶.

La forme générale de ce couvent à la fin de l'Ancien Régime est connue grâce au plan de 1780 que Pierre Benoit intègre dans son ouvrage⁷. (Fig.2).

Le couvent des Annonciades à la Révolution

Lors de la Révolution, le couvent des Annonciades est saisi comme Bien National par l'autorité administrative et est géré par le Directeur des Domaines Nationaux.

¹ BENOIT Pierre, *Le vieux Rodez*, Rodez, Imprimerie Carrère, 1912. Chapitre dédié à Helyon Jouffroy et à la fondation du couvent des Chartreux ainsi que de celui des Annonciades, pp. 112-115.

² DESACHY Matthieu, « Au nord des Borgia », *Revue du Tarn*, 2011, pp.257-271.

³ BENOIT Pierre, *op.cit.*

⁴ Hamon Etienne, « Architecture flamboyante et sources écrites en Rouergue : La carrière de l'architecte Antoine Salvanh (vers 1479 - vers 1554). », *Etudes aveyronnaises*, Rodez, Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 2003. Les données relatives à l'intervention de l'architecte en faveur de l'église des Annonciades sont compilées dans les Annexes 15, 20 et 24 de l'article. Ces Annexes comprennent les transcriptions de documents d'archives issus du fonds des Archives départementales de l'Aveyron relatives au couvent des Annonciades (34 H 10).

⁵ Voir DESACHY Matthieu, *op.cit.*

⁶ BENOIT Pierre, *op.cit.*, pp. 112-115.

⁷ *Ibidem.*

On notera que Pierre Benoit intègre dans son étude du couvent des Annonciades la description du bâtiment qui fut dressée en 1792⁸. Cette description nous permet de voir qu'à cette date, le site a conservé la morphologie visible sur le plan de 1780. Cette description nous apporte surtout des informations sur les pièces qui composent le couvent et sur le mobilier intérieur avant la vente de ce dernier qui débute en décembre 1792.

Dans la circulaire du ministre de l'Intérieur Bénézech en date du 14 Thermidor An IV de la République (1^{er} août 1796) ce dernier demande à tous les administrateurs des départements de faire établir un rapport détaillé sur les églises propres à être conservées au titre de leur intérêt artistique ou cultuel et devant comprendre leur état, leur affectation actuelle et projetée⁹. C'est dans le cadre de la mise en application de cette circulaire que fut rédigé le rapport dressé le 12 Vendémiaire An 5 de la République (3 octobre 1796) et dans lequel figure la description sommaire du couvent des Annonciades¹⁰. Ce document nous informe que le couvent est à cette période un lieu de détention de prêtres – dans le contexte opposant l'Etat révolutionnaire et les prêtres réfractaires à la Constitution civile du clergé – mais aussi un espace loué par l'Etat à des tiers qui utilisent l'église du couvent à des fins professionnelles et utilitaires, ici le stockage de fourrage.

La documentation relative à cet édifice nous indique que le couvent a été vendu comme Bien National, manifestement à l'issue de l'état des lieux dressé en 1796 précédemment cité¹¹. Il ne nous a cependant pas été possible de trouver trace de la vente du bâtiment dans la documentation dédiée et les seuls éléments relatifs à l'aliénation du patrimoine des Annonciades – hors propriétés extérieures au couvent – concernaient le mobilier contenu dans l'ensemble conventuel et vendu par l'autorité administrative en charge de ces biens¹².

L'organisation du couvent sur le plan cadastral de 1810 (Fig.5) est quasi identique à celle du plan de 1780 ce qui nous indique que malgré l'épisode révolutionnaire et la description faite en 1796, le bâtiment a tout de même conservé une part importante de son intégrité¹³. A cette date, l'ensemble conventuel est la propriété de Blaise Carrère.

Vers une nouvelle affectation du couvent ?

A partir de 1820, les Vicaires Généraux du séminaire de Rodez souhaitent établir à Rodez le nouveau séminaire diocésain. Ils adressent dès 1820 une lettre circulaire imprimée aux prêtres des paroisses expliquant les motivations de l'entreprise et demandant un soutien financier pour son édification¹⁴. Ce document stipule par ailleurs que les Vicaires Généraux ont à cette date déjà acquis

⁸ Description datant de 1792 provenant des Archives Départementales de l'Aveyron, fonds des Biens nationaux. Voir BENOIT Pierre, *op.cit.*, pp.114-115. Voir transcription en Annexe 1.

⁹ Cette circulaire figure dans les archives départementales. AD12, Série L, Cote 1 L 2013 – Archives révolutionnaires – liasse relative aux bâtiments départementaux.

¹⁰ « Etat des églises de la ville de Rodez, chef-lieu de du département de l'Aveyron » dressé le 12 Vendémiaire An 5 de la République (3 octobre 1796). AD12, Série L, Cote 1 L 2013. Transcription en Annexe 2.

¹¹ Cette affirmation tient au fait qu'en 1822, le site du couvent est acheté par les membres du clergé pour y établir un séminaire.

¹² VERLAGUET P.A., *Vente des Biens nationaux du département de l'Aveyron*, t.1, Millau, Artières et Maury, 1931. 1^{ere} Partie dédiée aux ventes opérées par les Directoires des neuf districts du département de l'Aveyron, 1790-1795. District de Rodez. Le détail des biens mobiliers appartenant au couvent des Annonciades et vendus comme Biens Nationaux est indiqué en Annexe 3.

¹³ Cadastre napoléonien de la ville de Rodez dressé en 1810. AD12, Série P, 22 P 212.

¹⁴ Lettre circulaire imprimées des Vicaires Généraux sur l'établissement d'un nouveau séminaire dans les locaux de l'ancien couvent de l'Annonciade en date du 9 septembre 1820. AD12, Série V, Cote 3 V 1.

le terrain de l'ancien couvent des Annonciades pour y édifier le nouveau séminaire. Ils y précisent les avantages de ce lieux pour le bien être des futurs élèves¹⁵.

Les vicaires demandent le soutien des prêtres ainsi que des fidèles des paroisses. Le soutien financier pour ce projet est visible dans les sources et se partage entre dons de prêtres¹⁶ et de communautés paroissiales¹⁷. Les sources nous indiquent que le clergé a dans ce cadre pu réunir une somme de 150 000 francs pour voir ce projet aboutir¹⁸.

Cependant, la documentation préfectorale relative aux édifices diocésains et particulièrement ici au sujet du projet du nouveau séminaire nous indique que les membres du Bureau du séminaire de Rodez demandent au Préfet l'autorisation d'acquérir le couvent des Annonciades de Rodez et les terrains environnants, bâtiments et jardins, en 1822 seulement¹⁹.

Sur avis favorable de la Commune²⁰ le projet est officiellement adopté par Ordonnance du roi en date du 28 mai 1823 autorisant l'évêque à procéder à ces acquisitions²¹. Les biens de l'ancien couvent sont acquis aux sieurs Bourillon et Brun pour la somme de 16 304 francs. Une seconde Ordonnance du roi autorise en 1824 l'évêque à acquérir un jardin et deux bâtiments pour agrandir l'espace dévolu au futur séminaire²².

Il apparait dans les sources, qu'en 1822 l'acquisition sur fonds propres du clergé du site de l'ancien couvent des Annonciades a pour but l'ouverture d'un Petit séminaire²³ qui prendrait place dans les bâtiments existants de l'ancien couvent des Annonciades après travaux d'aménagement et d'agrandissement. Ce projet est confié au jeune architecte départemental Etienne-Joseph Boissonnade qui dresse un état du site et liste les différents aménagements à effectuer afin d'accueillir environ 200 lits dans l'édifice²⁴. Ce programme qui comprend une nouvelle division et distribution des espaces intérieurs et extérieurs²⁵ est néanmoins abandonné. L'administration du

¹⁵ La description du lieu nous dit qu'il comprend « Un vaste local, un air pur, un jardin immense, la vue de la campagne, ces précieux arguments nous répondent du bien des Elèves. ».

¹⁶ Nous avons trouvé par exemple la lettre du prêtre de Villeneuve faisant acte de don de cent francs pour l'édification du séminaire de Rodez en date du 26 décembre 1823. AD12, Série V, Cote 3 V 1.

¹⁷ On peut citer l'exemple du document fourni par le prêtre de la paroisse de Saint-Jean d'Alcas indiquant la liste des paroissiens donateurs pour l'édification du séminaire de Rodez suite « au mandement de Mgr. L'Evêque de Rodez du 20 novembre 1823 ». AD12, Série V, Cote 3 V 1.

¹⁸ Note historique rédigée en 1866 concernant le Grand séminaire de Rodez et la nécessité d'agrandir ce dernier. AD12, Série N, 4 N 121.

¹⁹ Il est fait mention de cette lettre du Bureau du séminaire au Préfet en date du 11 juillet 1822 dans l'Ordonnance du Roi du 28 mai 1823. AD12, Série N, 4 N 119.

²⁰ L'avis favorable du maire de Rodez à ce projet est indiqué dans un document du 12 juillet 1822. AD12, Série N, 4 N 119.

²¹ Ordonnance du Roi en date du 28 mai 1823. AD12, Série N, 4 N 119.

²² Ordonnance du Roi du 19 mai 1824 autorisant l'évêque à acquérir les terrains du sieur Carrère. AD12, Série N, 4 N 119.

²³ Le Petit séminaire est au XIXe siècle un établissement d'enseignement secondaire accueillant à la fois des élèves se destinant à la prêtrise mais aussi des jeunes gens souhaitant poursuivre une carrière laïque. Les élèves bénéficient d'un enseignement généraliste et sont pour la plupart d'entre eux internes. Concurrencés par le collège et le lycée laïque, ces établissements jouent un rôle important à l'échelle de l'histoire de l'enseignement secondaire jusque dans les années 1950.

²⁴ « Projet de réparation du couvent de l'Annonciade de Rodez pour être approprié au petit séminaire diocésain du département de l'Aveyron. » Dressé par Etienne-Joseph Boissonnade en 1822. AD12, Série N, 4 N 119.

²⁵ Ce projet comprend en outre : L'exhaussement de l'aile nord afin de créer des niveaux supplémentaires propres à accueillir le nombre de lits espérés (200). Le rez-de-chaussée de cette aile doit accueillir en partie médiane un escalier où de part et d'autre seront aménagées des salles d'études. L'aménagement dans la partie médiane de l'aile est se compose d'un avant corps accueillant un vestibule. Il dessert une chapelle en partie droite (réunion de deux pièces correspondant aux dortoirs cités plus haut) et une salle d'exercice en partie

séminaire de Rodez, comme l'autorité préfectorale et l'architecte départemental se tournent vers la construction d'un édifice neuf devant servir de Grand séminaire²⁶ dans un contexte d'accroissement des effectifs de séminaristes sur la ville de Rodez. Le couvent est en outre presque entièrement détruit entre 1822 et 1824 et la construction du nouveau séminaire commence à partir de 1824²⁷. L'ouvrage de Pierre Benoit intègre un extrait du plan cadastral de 1810 sur lequel figure l'emprise des bâtiments de l'ancien couvent des Annonciades. L'auteur y a superposé le plan du séminaire construit sur celui figurant l'emplacement des bâtiments conventuels²⁸. (Fig.7).

gauche (même démarche de réunion des dortoirs). L'aile sud est convertie en salle de récréation quand celle située à l'ouest doit accueillir le réfectoire, la cuisine ainsi qu'à l'étage les chambres des domestiques. « Projet de réparation du couvent de l'Annonciade de Rodez pour être approprié au petit séminaire diocésain du département de l'Aveyron. » Dressé par Etienne-Joseph Boissonnade en 1822. AD12, Série N, 4 N 119.

²⁶ Le Grand séminaire est une institution d'enseignement secondaire destiné à la formation des prêtres. Au XIXe siècle, l'enseignement se scinde en deux périodes de formation, le cours de philosophie et le cours de théologie.

²⁷ L'étude du bâtiment du Grand séminaire construit entre 1824 et 1842 puis agrandi entre 1866 et 1874 a fait l'objet d'une étude versée sur les bases de données de l'Inventaire Général (IA 12112020).

²⁸ Ce plan figure dans l'ouvrage : BENOIT Pierre, *Le vieux Rodez*, Rodez, Imprimerie Carrère, 1912, planche insérée entre la page 336 et la page 337.

Description

La description du couvent est permise par l'exploitation de différentes sources. La première est un dessin inachevé réalisé par Monsieur de Nattes vers 1820. Ce dessin est intégré dans l'ouvrage de Pierre Benoit qui nous dit que la chapelle du couvent est longue d'environ trente mètres et est attenante aux bâtiments conventuels. Le dessin nous montre un édifice à nef unique dont le chœur s'achève en abside hémicirculaire. L'église est accolée à un logis et est bordée d'une cour entourée d'un mur de clôture. Elle comprend cinq travées percées de hautes fenêtres gothiques à double lancettes et séparées par des contreforts massifs. L'entrée de l'édifice se situe au niveau de la partie inférieure de la seconde travée en partant de la façade ouest. Cette entrée qui appartient à un avant-corps couvert d'ardoises comprend une porte couverte par un arc en anse de panier et à l'encadrement à ressauts. La toiture en ardoise ou en lauze est à deux versants ainsi qu'à pan polygonal pour la partie recouvrant l'abside. Un petit clocher au toit polygonal est situé au centre de la toiture. Les deux extrémités du faitage comme le sommet du clocher sont ornés d'une croix. Le style général de l'édifice semble ancré dans le registre gothique flamboyant et correspond à la chronologie de la construction de l'édifice qui fut consacré en 1524.

Ce style contraste avec celui du logis accolé à l'église et situé à l'intérieur du mur de clôture. De plan rectangulaire à un étage et un étage de comble il présente des caractéristiques architecturales liées au style de construction du XVIII^e siècle. Sont ici représentés seulement la façade donnant sur la cour intérieure ainsi qu'un mur pignon percé d'un jour au niveau du rez-de-chaussée. Ce mur pignon semble être la façade d'appui d'un conduit de cheminé. La souche émerge de la toiture au sommet de ce pignon. La façade donnant sur la cour s'organise sur quatre travées régulières d'ouvertures et est percée au rez-de-chaussée de quatre fenêtres couvertes en arc segmentaire. Le premier étage comprend quatre fenêtres couvertes en arc segmentaire de même dimensions. Le niveau de comble comprend trois lucarnes. Le toit à deux versants est constitué d'ardoises ou de lauzes.

Certains bâtiments sont figurés à l'arrière de ce logis sans qu'il nous soit possible de prouver l'appartenance de ces derniers à l'ensemble conventuel. Le mur de clôture est ici bordé d'un jardin potager avec en son sein un puits. Sa situation, à l'extérieur du mur d'enceinte ne nous permet pas, là encore, de déduire qu'il s'agit du potager du couvent²⁹. (Fig.4).

La gravure montrant l'envol de Carnus et Louchet en ballon en 1784 et réalisée par le sieur Candieu, professeur de dessin du Collège Royal, représente la ville de Rodez avec en partie gauche les bâtiments de l'ancien couvent. (Fig. 5). Cette vue nous montre principalement l'église – la façade ouest comprend une rose et le clocher est situé au centre de la charpente – ainsi qu'un grand bâtiment conventuel parallèle à l'église. Cet ensemble est bordé d'un petit bâtiment accolé aux murailles de la ville séparées du couvent par des jardins.

Dans la description du couvent rédigée par Pierre Benoit, ce dernier nous indique que l'entrée se situait au niveau de l'actuelle rue de Bonald. Cette entrée, Pierre Benoit la localise au niveau d'un immeuble du début du XX^e siècle situé au 33 rue de Bonald³⁰ et qui est aujourd'hui toujours existant. Il comprend une façade en pierre de taille et un grand portail d'entrée surmonté

²⁹ Pour Pierre Benoit, il s'agit ici d'un jardin appartenant à une maison située rue de l'Embergue, lieu d'où la vue du couvent est tirée.

³⁰ Parcelles AB 211 et AB 212 du cadastre 2015.

d'une niche dans laquelle est intégrée une Vierge à l'Enfant appelée Notre Dame de l'Embergue³¹ (Fig.1). Cette entrée était pour Pierre Benoit la voie de passage ménagée à l'initiative de François d'Estaing pour que les fidèles puissent accéder à l'église du couvent au XVIe siècle.

Cette théorie se confirme lorsque l'on regarde le plan de la Cité de 1780³² où deux voies mènent au couvent depuis la rue de la Balestrière, celle au sud permettant d'accéder à l'entrée du couvent, celle au nord permettant aux fidèles d'accéder à l'église des Annonciades³³ (Fig.2 et 3).

L'organisation générale de l'édifice dont on peut dresser les grandes lignes au moyen du plan de 1780 se caractérise par la présence de quatre ailes de bâtiment formant un ensemble quadrangulaire autour d'un cloître. L'ensemble conventuel comprend une église orientée et intégrée au bâtiment mais dont le chœur et l'abside dépassent de l'ensemble conventuel vers l'est, entre les deux voies d'accès au couvent. Figure par ailleurs sur ce plan un bâtiment annexe situé au sud et relié par un bâtiment allant de l'aile est à la dite dépendance.

Si l'est du couvent est en grande partie bâti et composé des habitations du quartier des Embergues, les parties nord, sud et ouest sont quant à elles vierges de toute constructions et devaient en toute vraisemblance être exploitées en tant que jardin par les sœurs des Annonciades.

L'état du couvent dressé en 1796³⁴ nous informe que les dimensions de l'édifice sont environ de 24 mètres de longueur et 12 de largeur.

Le plan cadastral de 1810 nous renseigne sur l'emprise du jardin et des éléments bâtis ainsi que sur l'affectation des bâtiments satellites. (Fig.6.) Les quatre ailes du bâtiment principal avec en leur centre le cloître sont bordés par le jardin de l'aumônier qui semble être situé en parcelle 121 c'est-à-dire à l'est, près de la porte d'entrée et en face de la façade sud de l'église du couvent. Les espaces alloués au soin du bétail et attenants à la cuisine du couvent sont situés au nord-ouest de l'ensemble conventuel et apparaissent sur le plan cadastral en parcelles 113 (étable) et 114 (cour). L'église située à l'est de l'ensemble conventuel est toujours présente à cette date. La description de 1792 mentionne la présence dans un jardin derrière l'église d'une maison isolée de laquelle les sœurs tirent dix francs de rente³⁵. La localisation de cette maison apparaît comme difficile même si le jardin cité pourrait correspondre à la parcelle 87 du plan de 1810. Enfin, l'affectation du bâtiment situé en parcelle 120 et figurant déjà sur le plan de 1780 n'a pu être élucidée tout comme la maison située en parcelle 111³⁶.

Dans le cadre du projet d'acquisition et de conversion du couvent des Annonciades en Petit séminaire à partir de 1820, l'architecte départemental Etienne-Joseph Boissonnade³⁷ à qui

³¹ Cette façade comprend la date 1902 apposée au-dessus de l'agrafe qui orne l'arc en anse de panier du portail d'entrée.

³² Plan de la Cité en la ville de Rodez dressé par le Sieur Garrigues en 1780. Dessin issu de l'ouvrage : BENOIT Pierre, *Le vieux Rodez*, Rodez, Imprimerie Carrère, 1912. Planche insérée entre les pages 232 et 233.

³³ BENOIT Pierre, *op.cit.*, pp. 232-233.

³⁴ « Etat des églises de la ville de Rodez, chef-lieu de du département de l'Aveyron » dressé le 12 Vendémiaire An 5 de la République (3 octobre 1796). AD12, Série L, Cote 1 L 2013. Transcription en Annexe 2.

³⁵ Description datant de 1792 provenant des Archives Départementales de l'Aveyron, fonds des Biens nationaux. Voir BENOIT Pierre, *op.cit.*, pp.114-115. Voir transcription en Annexe 1.

³⁶ A noter que les numéros cités ici ne correspondent pas aux numéros de parcelles de cadastre napoléonien de 1810 dans la mesure où le plan que nous insérons est une copie du plan original réalisée par Pierre Benoit.

³⁷ Etienne-Joseph Boissonnade (1796-1862) est le fils d'un entrepreneur-architecte de Saint-Geniez d'Olt, auprès duquel il apprend le métier. Ses affinités politiques lui servent à devenir à vingt-quatre ans le nouvel architecte départemental sous la Restauration. Il participe durant trente ans à la rénovation de nombreux édifices aveyronnais souvent endommagés dans le contexte postrévolutionnaire ainsi qu'à la construction de nouveaux bâtiments publics. On peut citer à ce titre la restauration de la Préfecture, la construction de l'asile

l'administration confie le projet³⁸ dresse un état des lieux du bâtiment et indique les orientations du projet³⁹. Ce document comprend une description du site et la nature du projet de réaffectation. Il nous permet de mieux comprendre quelle était l'organisation des bâtiments de l'ancien couvent avant sa destruction. Afin d'avoir un aperçu global de la situation du couvent à cette date, nous avons annexé à cette étude un plan qui est ici une traduction graphique de cette description littérale⁴⁰. On peut voir que l'organisation générale du bâtiment est à cette date encore fidèle au plan de 1810 même si entre temps, l'église a été presque entièrement détruite. Le caractère imprécis de certaines indications ou localisations ne nous permet pas de situer avec précision tous les bâtiments ce qui conduit à appréhender ce plan avec précaution. Cette description nous fournit de plus des informations intéressantes sur l'aménagement intérieur du couvent avec en particulier le nombre d'étages par corps de bâtiment, chose que nous avons pu faire figurer sur la transcription graphique.

Malgré tout, certaines informations n'ont pu être intégrées à ce plan et il nous est nécessaire de les préciser ici. La première indication concerne les élévations et il faut mentionner que l'aile a) comprend simplement une enfilade de cinq dortoirs donnant sur la cour intérieure mais qu'il n'est pas fait mention d'étages dans la description écrite. La deuxième indication précieuse est ici la superficie des espaces intérieurs et extérieurs. Nous avons synthétisé ces informations dans un tableau⁴¹. Le rapport se devant, en plus de la description du site, de fournir des indications sur les possibilités et moyens d'affecter le site à l'accueil du Petit séminaire, Etienne-Joseph Boissonnade indique que l'ensemble, en l'état, n'est pas prêt à recevoir les séminaristes et qu'une série de travaux et aménagements sont nécessaires à la réalisation du projet⁴². Pour ce faire, l'architecte avance différents arguments qui nous permettent d'en apprendre davantage sur l'organisation de certains espaces intérieurs. Est ici mentionné en filigrane que le bâtiment est en « très mauvais état », que « les planchers sont d'une hauteur inégale » et « les portes de très petites dimensions ». Autre élément intéressant, l'architecte nous indique dans sa description la présence de caves à demi-souterraines situées au niveau de l'aile nord et occupant toute la longueur de cette dernière. Etienne-Joseph Boissonnade stipule que le sommet des voutes se situe à un mètre du sol des cuisines présentes dans le corps de bâtiment attenant (la localisation de la cuisine du couvent n'est pas identifiable de manière irréfutable mais semble être localisée au nord de l'aile ouest).

d'aliénés de Rodez, la maison d'arrêt d'Espalion, le tribunal de Villefranche-de-Rouergue, l'Hôtel-Dieu de Millau ou encore le Grand séminaire de Rodez. Révoqué sous le Second-Empire, il demeure jusqu'à sa mort architecte diocésain. Voir base de données en ligne : *Répertoire des architectes diocésains du XIXe siècle*. Sous la direction de Jean-Michel Leniaud. Article dédié à Etienne-Joseph Boissonnade. Accessible à l'adresse : <http://elec.enc.sorbonne.fr/architectes/69>

Voir également : TAUSSAT Robert « Etienne Boissonnade (1796-1862) : Un Haussmann aveyronnais », *Etudes Aveyronnaises*, Rodez, SLSAA, 1996, pp.159-172.

³⁸ « Projet de réparation du couvent de l'Annonciade de Rodez pour être approprié au petit séminaire diocésain du département de l'Aveyron. » Dressé par Etienne-Joseph Boissonnade en 1822. AD12, Série N, 4 N 119.

³⁹ Une transcription de ce document est intégrée en Annexe 4.

⁴⁰ Voir Annexe 5.

⁴¹ Ce tableau figure en Annexe 6.

⁴² Le bâtiment doit être dimensionné de manière à pouvoir accueillir environ 200 personnes conformément aux vœux du clergé.

Bibliographie

Monographies

BENOIT Pierre, *Le vieux Rodez*, Rodez, Imprimerie Carrère, 1912.

VERLAGUET P.A., *Vente des Biens nationaux du département de l'Aveyron*, 3 t., Millau, Artières et Maury, 1931.

Articles

DESACHY Matthieu, « Au nord des Borgia », *Revue du Tarn*, 2011, pp.257-271.

HAMON Etienne, « Architecture flamboyante et sources écrites en Rouergue : la carrière de l'architecte Antoine Salvanh (vers 1479 – vers 1554) », *Etudes aveyronnaises*, Rodez, Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 2003.

TAUSSAT Robert « Etienne Boissonnade (1796-1862) : Un Haussmann aveyronnais », *Etudes Aveyronnaises*, Rodez, Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 1996, pp.159-172.

Annexes

Annexe 1 : Description datant de 1792 provenant des Archives Départementales de l'Aveyron, fonds des Biens nationaux. BENOIT Pierre, *Le vieux Rodez*, Rodez, Imprimerie Carrère, 1912, pp.114-115.

« Le couvent est dans la cité de Rodez, rue de l'Ambergue, près d'une porte de ville située au Nord.

La porte de clôture est précédée d'une longue cour qui aboutit à l'Eglise à l'appartement de l'aumônier qui consiste en deux chambres à deux parloirs en dessous, au rez-de-chaussée où est une chambre pour le jardinier et le tour pour les petites provisions à côté un très petit parterre à l'usage de l'aumônier.

Il se trouve aussi un autre petit jardin derrière l'Eglise et une petite maison dont on retire 10 fr. par an.

A la porte de clôture en dedans est un bûcher attenant à une longue cour pour la volaille. Dans ce même bûcher se trouve la grande porte de la cave et celle du grenier.

Après la porte de clôture un petit passage et de suite un cloître de moyenne grandeur avec un petit jardin au milieu de niveau le tour intérieur un office une grande salle boisée à peu près à hauteur d'homme. Les archives sont dans cette salle de plein pied est encore le réfectoire boisé à hauteur d'homme et dont les bancs en bois font le tour, il n'y a que deux tableaux à l'huile sans cadre et sans tables, de suite est la cuisine et un office.

Le premier étage consiste à quatre dortoirs, partie sur le cloître, partie sur les pièces ci-dessus, de très petites cellules de chaque côté, de deux dortoirs et les autres n'ayant qu'un rang de cellules, deux salles de passage dont une est boisée à hauteur d'homme et à côté une chambre de noviciat.

Le second étage se compose d'une salle de communauté, de trois cellules et d'une chambre particulière, deux chambres en mansardes pour les demoiselles pensionnaires, ces deux chambres n'ont pour tout meuble que 20 à 22 petits lits de serge, ou autres étoffes qui ont été des religieuses mortes, quelques chaises de paille et images de papiers, le reste de ce second étage est en galetas, le réfectoire et chauffoir des pensionnaires à l'entrée du jardin est en voute, les meubles consistent en bancs, chaises de paille et deux grandes tables.

L'infirmerie qui est en partie sur le réfectoire des pensionnaires consiste en quatre chambres, une avant-chambre qui sert de décharge, une très petite cour attenant, trois chambres pour les malades, deux lits de serge dans chacune, un petit l'autre grand, deux fauteuils garnis, des tables, quelques armoires, une petite chapelle domestique pour les malades où il y a un tableau à l'huile de moyenne grandeur à cadre de bois peint, un petit calice pour la desservir et une vieille tapisserie dans la chapelle seulement.

Le jardin est vaste mais peu régulier, la majeure partie est exposée au nord et au couchant, il ne fournit que le potage et les légumes verts de la communauté, l'excédent ne peut pas suffire à payer le jardinier auquel on donne l'entretien et quatre louis de gages. – Il y a dans le même jardin une chapelle dans le bas d'une tour où il y a un tableau à l'huile de moyenne grandeur cadre peint en noir. – Du côté de la cuisine est une petite voutée (sic) pour la réfection du jardinier et y tenir les outils, au-dessus une chambre pour le salage et à côté une petite cour pour nourrir quelques bêtes pour le salage.

Le cœur de l'Eglise. – Le cœur est au niveau du premier étage, il est de moyenne grandeur, il y a double rang de stalles de deux côtés et boisé un peu, au-dessus deux tapisseries fort anciennes,

une tribune avec un cabinet d'orgue, deux grands tableaux à l'huile à cadres noirs dans la dite tribune, quinze tableaux à l'huile de différente grandeur, cadres noir dans le cœur. Un lutrin de bois fayencé, un banc peint, quatre grands antiphonaires.

L'église. – L'Eglise qui en partie est sous le cœur est une petite basilique, le maître-autel est un bas relief doré fort ancien, deux petites chapelles dans le sanctuaire autel à tombeau, le haut en sculpture avec un grand tableau à chacune une petite sacristie, auprès du maître-autel un petit escalier pour monter à la tribune du cœur, un clocher et une seule cloche, une chaire quelque peu sculptée mais sans dorure, un grand banc peint dans le sanctuaire. »

Annexe 2 : « Etat des églises de la ville de Rodez, chef-lieu de du département de l'Aveyron » dressé le 12 Vendémiaire An 5 de la République (3 octobre 1796). AD12, Série L, Cote 1 L 2013.

« Annonciades. La Maison des Annonciades a été affectée à la détention des prêtres. L'église est dévastée et donnée à ferme par le Directeur des Domaines Nationaux aux fournisseurs militaires. Elle est en ce moment remplie de fourrage, mais d'ailleurs trop peu considérable pour pouvoir être proposée pour quelque Etablissement-national, n'ayant pas plus de 24 mètres de longueur sur 12 de largeur.

On pourrait seulement, lorsque le temps des détentions pour raison de culte sera passé, former de cette église un grenier National pour les grains provenant de l'imposition en nature, par ce qu'il se trouverait dans la maison des portiers propres à suppléer, en cas de besoin, à l'insuffisance de l'Eglise. »

Annexe 3 : Détail des biens meubles appartenant un couvent des Annonciades de Rodez et vendus comme Biens Nationaux entre 1790 et 1795. VERLAGUET P.A., *Vente des Biens nationaux du département de l'Aveyron*, t.1, Millau, Artières et Maury, 1931. 1^{ere} Partie dédiée aux ventes opérées par les Directoires des neuf districts du département de l'Aveyron, 1790-1795. District de Rodez.

Les 22 et 23 décembre 1792 a lieu la vente du mobilier du couvent des religieuses Annonciades de Rodez. Le détail des biens n'est pas mentionné par P.-A. Verlaguet qui ne fait mention que de 61 lots estimés à 1456 livres et 18 sont adjugés à 29 personnes pour 2230 livres, 11 sous et 6 deniers. L'auteur nous indique par ailleurs une liste plus détaillée des biens contenus dans l'église du couvent et vendus par la Nation.

La liste comprend en premier lieu le détail de l'argenterie envoyée à la Monnaie de Paris le 14 Pluviose An II (2 février 1795) issu du couvent des Annonciades de Rodez à savoir : 3 calices et 3 patènes (6m, 7o et 2g), 1 calice avec patène de vermeil (1m, 1o, 7g), 1 ostensor d'argent avec une croix vermillée au-dessus (2m, 3o, 2g), 1 encensoir avec navette et cuillère d'argent (6m 4o 3g), 2 burettes et un bassin en argent (2m 7o 4g), 2 girandoles (1m, 3o, 2g), 2 chandeliers d'autel d'argent (9m 1o), 1 ciboire d'argent (2m), 1 lampe avec chaîne et porte chaîne d'argent (6m 6o).

Verlaguet nous indique par ailleurs les « galons, broderies, tissus fins et autres effets précieux » vendus les 16, 17, 18, 19, Prairial An III (4, 5, 6 et 7 juin 1795) et appartenant aux Annonciades de Rodez à savoir 4 pelotons galon dentelle et crépine dorée pesant 14 m et 5 o.

Ce descriptif s'achève avec la mention d'une cloche de 321 l. appartenant aux Religieuses de l'Annonciade de Rodez et envoyées à la monnaie de Toulouse le 19 juillet 1792.

Annexe 4 : Transcription de la description du couvent des Annonciades rédigé par l'architecte Etienne-Joseph Boissonnade en 1822. AD12, Série N, Cote 4 N 119

« Bâtiments civils

Petit séminaire du diocèse de Rodez
Année 1822

Projet de réparation du ci-devant couvent de l'Annonciade de Rodez.

Pour être approprié en petit séminaire diocésain du département de l'Aveyron.

Motifs

Le Bâtiment actuel du séminaire de Rodez se trouvant insuffisant pour y loger le nombre des élèves qui se destinent pour l'état ecclésiastique a nécessité cette administration de faire l'acquisition du ci-devant couvent de l'Annonciade de Rodez pour y faire l'établissement du nouveau petit séminaire diocésain du département.

Description du local

Le corps de bâtiment situé entre la rue de la Balestrière de Rodez et le tour de ville est entre cour et jardin, cette situation heureuse se compose de quatre corps de logis contigus et en retour d'équerre avec une cour centrale de vingt mètres trente-deux centimètres de longueur sur dix-sept mètres trente-deux de largeur entre les quatre ailes.

La longueur et largeur particulière de chaque aile est de trente-quatre mètres trente-deux centimètre pour celle du côté de l'orient où sera fait de ce côté la principale porte d'entrée de l'enceinte y compris le prolongement de dix mètres en plus qu'on lui donnera aux dépens des vestiges de l'ancienne église dont la largeur est de deux mètres aussi en prolongement du côté opposé sera le jardin en face d'un autre corps de bâtiment détaché qui pourrait servir d'infirmerie.

La longueur du second corps de logis parallèle à ce dernier et en face du grand jardin vers le couchant ayant la cour intérieure entre deux ; sera de quarante mètres trente-deux centimètres y compris encore un prolongement de sept mètres en plus qu'on lui donnera au dépens de l'emplacement des anciennes latrines et les accessoires [illisible].

Les autres deux ailes adjacentes au nord et au midi se trouvent entre les deux premières et bordent en face de chaque côté la longueur de la cour intérieure qui est de vingt-quatre mètres trente-deux centimètres dont la largeur hors d'œuvre de ces deux ailes est pour celle du midi de neuf mètres trente-deux centimètres et pour celle du nord de sept mètres soixante-quatre mètres.

Le sol ou la surface de terrain qui occuperont ces quatre corps de bâtiment y compris l'agrandissement désigné sera de ci 1369,71m².

Et celui accessoire établi dans la partie de l'angle du jardin méridional est de 322m².

Surface en bâtiments ci 1691,71m².
Celle de l'avant cour est de 351,94m².
Celle de la cour intérieure de 336,50m²
Et celle du grand jardin potager est de 5063,91m²
Surface totale ci 7444,06m².

Non obstant la surface de 1691,71m² en bâtiment ce local se trouve insuffisant pour contenir ou loger la quantité du nombre des lits nécessaires (environ 200) pour la raison, qu'il n'existe qu'un étage au-dessus du rez-de-chaussée de l'aile au midi ainsi que de celle au couchant, celle du nord en a deux, mais elle est simple et celle de l'orient ayant un corps extérieur hors de l'enceinte ne contient qu'une enfilade d'environ cinq petits dortoirs donnant sur la cour intérieure et le local en très mauvais état d'ailleurs les planchers sont à des hauteurs inégales par les croisées et les portes de très petite dimensions, enfin tout le rez-de-chaussée et le premier étage ne peut suffire à être approprié à sa nouvelle destination sans au préalable avoir fait les réparations nécessaires et indispensables pour obtenir le nombre de dortoirs à pouvoir contenir celui des lits demandés pour cet établissement.

Comme il est indispensable de faire une nouvelle division et distribution dans cette enceinte de bâtiment et que les murs de face n'ont pour ainsi dire aucune croisée sur la cour intérieure où les nouveaux logements prendront (place) (?) et comme il faut profiter du [illisible] pour faire tous les accessoires de l'établissement pour élever un second étage qui ne pourrait encore suffire si l'on ne profitait du galetas en construisant la charpente à la Philibert de l'Orme, c'est à dire en courbe pour avoir dans ce galetas un dégagement nécessaire à pouvoir contenir le nombre des dortoirs et de lits que aux étages inférieurs ce qui vaudra à un troisième étage.

Cette réparation sera faite pour servir à tout le nécessaire désirable pour chaque partie de bâtiment et distribué comme il suit.

La première aile à l'orient vers la rue de la Balestrière où sera la principale entrée sera précédée d'une avant cour dont on a donné la superficie ce premier corps de logis sera composé au rez-de-chaussée d'un vestibule ou porche au milieu de l'avant-corps qui doit servir d'entrée principale, ayant de chaque côté sur la longueur du bâtiment deux pièces qui seront réunies en une seule aussi de chaque côté au moyen d'un arc doubleau pratiqué dans le mur de refend longitudinal dans la pièce de droite est destinée pour servir de chapelle et celle de gauche pour la salle des exercices. La partie restante de cette aile au-delà de cet avant corps étant [illisible] et simple pièce servant pour le vestibule, la cage et son escalier dans l'angle commun des deux ailes du bâtiment pour communiquer aux étages supérieurs.

A la suite, l'aile au midi contiendra à son rez-de-chaussée dans toute sa longueur et largeur la salle de récréation et la troisième au couchant contiendra le réfectoire, au passage [illisible] la cuisine [illisible] au-dessus de laquelle seront des (endroits) pour le logement des domestiques. Enfin la quatrième aile dont la cave est à demi souterraine et dont l'extrémité de la voute est élevé au-dessus du niveau du pavé de la cuisine d'environ un mètre (cette cave occupe la surface entière de ce corps de logis) aura un principal escalier au centre de la longueur ou de la cour et à droite et à gauche seront les classes des études.

Au-dessus du rez-de-chaussée le premier plancher est élevé de 17 pieds et 6 pouces métriques, celui du second étage est de 11 pouces, du second au troisième 9 pieds et 6 pouces, du troisième au comble comprenant l'entablement 9 pouces soit une hauteur de l'édifice jusqu'à l'entablement de 47 pieds, et au-dessus jusqu'au faite 12 pieds soit une hauteur totale de l'édifice de 59 pieds.

Le rez-de-chaussée ainsi distribué et le premier second et troisième étage seront divisés en plusieurs dortoirs et distribués par un corridor à chaque aile correspondant ensemble tout au pourtour du bâtiment et dont l'ensemble communiquera à chaque étage par un autre corridor accessoire hors d'œuvre qui conduira aux latrines établies par conséquent hors de l'enceinte de l'angle du bâtiment du côté nord pour préserver d'infection l'établissement.

Tous ces étages divisés et distribués en cloisons en pan de bois et ayant à divers appartements de chaque étage des petites cheminées pour servir au besoin contiendront le nombre des lits ci-après spécifié savoir.

Le premier étage de l'avant corps ou première aile vers le levant non obstant les pièces de réserve pour l'administration au premier étage et ce suivant le plan qui en a été dressé ci 62 lits.

Le second étage contiendra dix lits de plus que le précédent qui seront placés au dessus des appartements de l'administration ce qui donne ci 72 lits.

Et le troisième sous le comble fait en courbes servant d'attique Idem 72 lits.

Total des lits à placer ci 206.

Tous ces ouvrages [illisible] exécutés suivant les règles de l'art, en se servant des vieux matériaux provenant des démolitions.

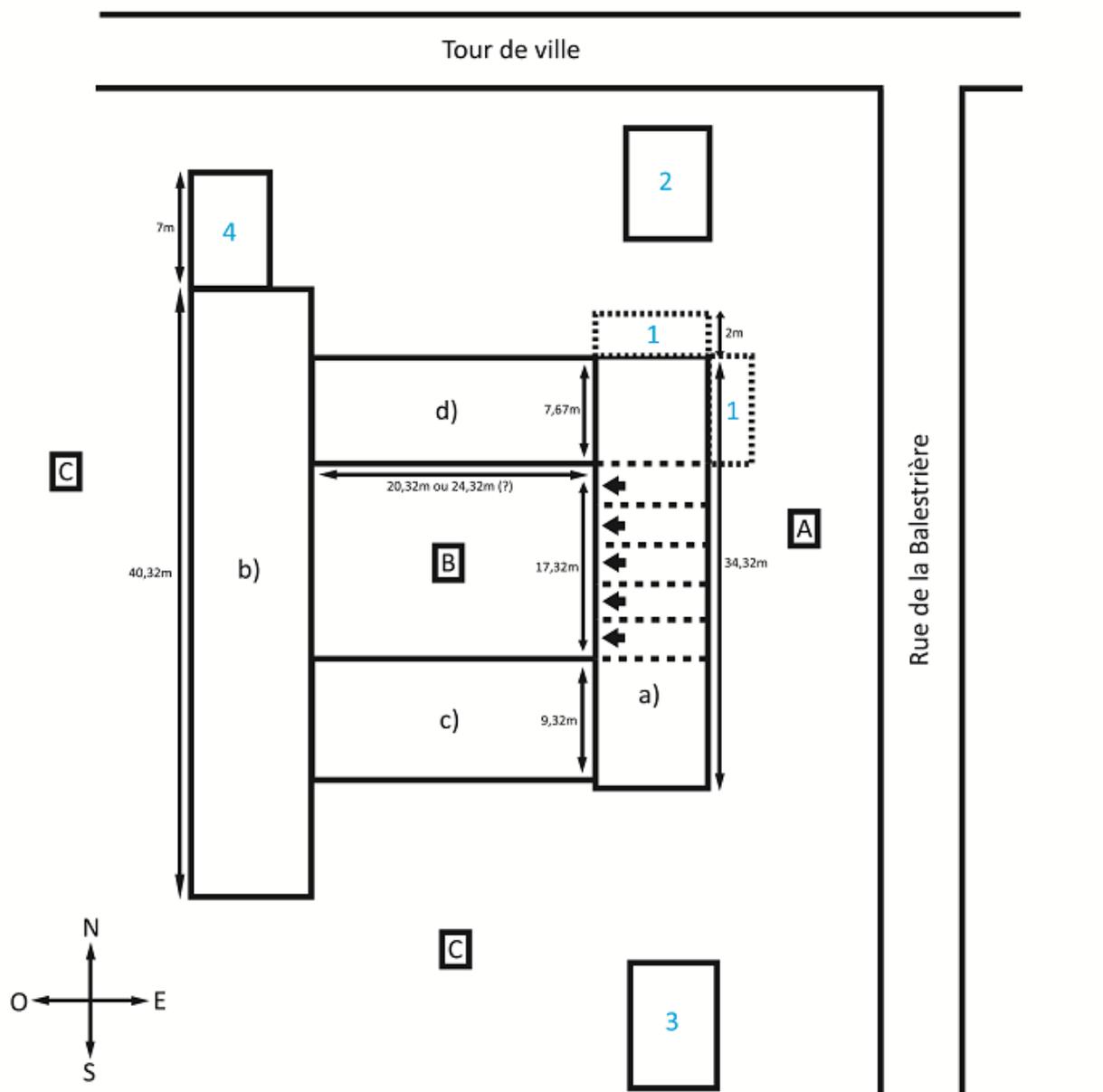
Tout, estimé comme devant être exécuté d'après le plan qui a été dressé par l'architecte soussigné à la somme d'environ soixante-cinq mille francs.

Dressé par nous architecte soussigné.

Etienne Boissonnade »

Annexe 5 :

Traduction graphique sous forme de plan de la description littéraire du couvent des Annonciades dressé par l'architecte Etienne-Joseph Boissonnade en 1822 pour la conversion du site en Petit séminaire. Le schéma n'est pas à l'échelle. Source : AD12, Série N, Cote 4 N 119.



Légende :

- A** Avant cour
- B** Cour centrale
- C** Jardin potager

- a) Bâtiment comprenant une enfilade de cinq dortoirs donnant sur la cour intérieure
- b) Bâtiment comprenant un étage
- c) Bâtiment comprenant un étage
- d) Bâtiment comprenant deux étages

- 1 Vestiges de l'église
- 2 Bâtiment détaché
- 3 Bâtiment accessoire
- 4 Anciennes latrines

Nota : Les bâtiments ici légendés avec des chiffres n'ont pas pu être placés avec précision dans la mesure où la description de ces derniers dans le rapport était trop peu précise.

Annexe 6 : Données relatives aux superficies des espaces intérieurs et extérieurs du couvent des Annonciades de Rodez. Source : « Projet de réparation du couvent de l'Annonciade de Rodez pour être approprié au petit séminaire diocésain du département de l'Aveyron. » Dressé par Etienne-Joseph Boissonnade en 1822. AD12, Série N, 4 N 119.

Superficie des parties intérieures du corps principal en m ²	1369,71
Superficie du bâtiment n°3	322
Total	1691,71
Avant cours (A)	351,94
Cour intérieure (B)	336,50
Jardin potager (C)	5063,91
Total	5752,35
Total global	7444,06

Figures

Sauf mention contraire, l'intégralité des photographies ici présentées sont la propriété du service du patrimoine de Rodez agglomération.

Fig.1 : Vue du bâtiment comprenant le portail d'entrée cité par Pierre Benoit et surmonté de la statue de Notre-Dame des Embergues.



Fig.2 : Plan de la Cité en la ville de Rodez dressé par le Sieur Garrigues en 1780. Dessin issu de l'ouvrage : BENOIT Pierre, *Le vieux Rodez*, Rodez, Imprimerie Carrère, 1912. Planche insérée entre les pages 232 et 233.

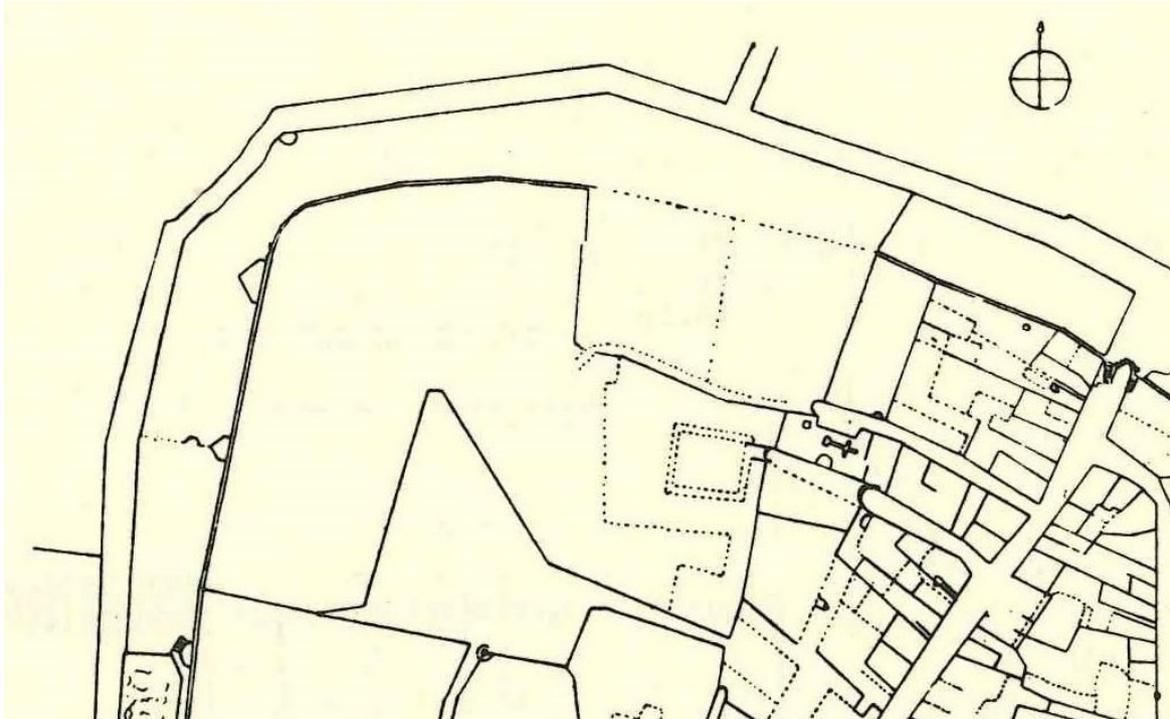


Fig.3 : Extrait du plan cadastral 2015 indiquant l'emplacement de l'immeuble situé en parcelle AB 211 et AB 212 et correspondant à l'emplacement de la voie d'accès au couvent des Annonciades.

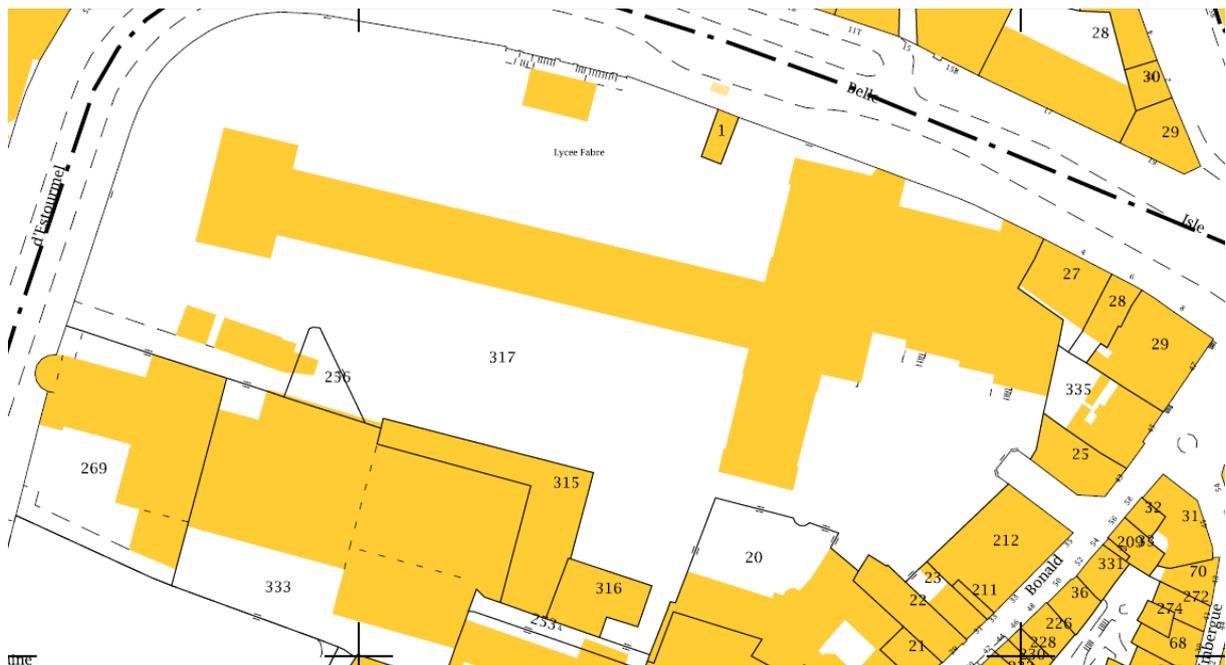


Fig.4 : Dessin de M. de Nattes BENOIT Pierre, *Le vieux Rodez*, Rodez, Imprimerie Carrère, 1912. Feuille séparée entre les pages 114 et 115.

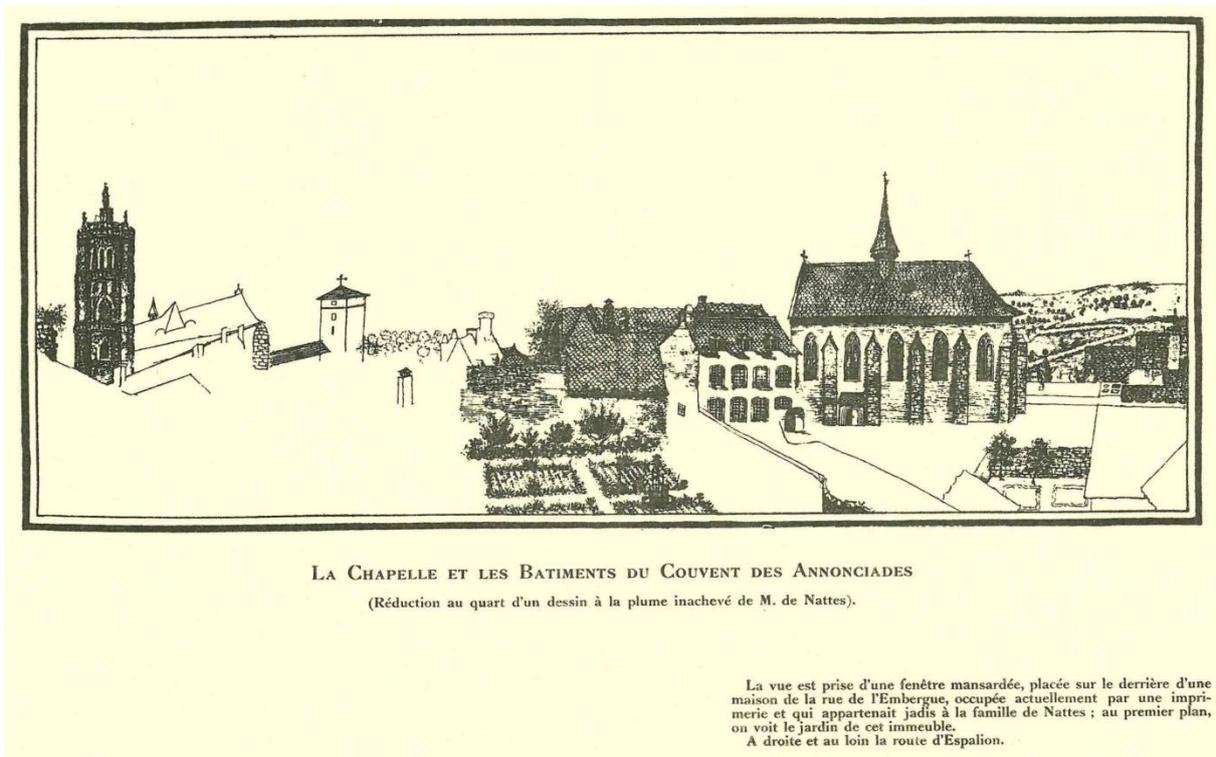


Fig.5 : Vue du couvent des Annonciades dans le dessin de Candieu en date de 1784 présenté dans l'ouvrage : BENOIT Pierre, *Le vieux Rodez*, Rodez, Imprimerie Carrère, 1912. Planche insérée entre les pages 238 et 239.

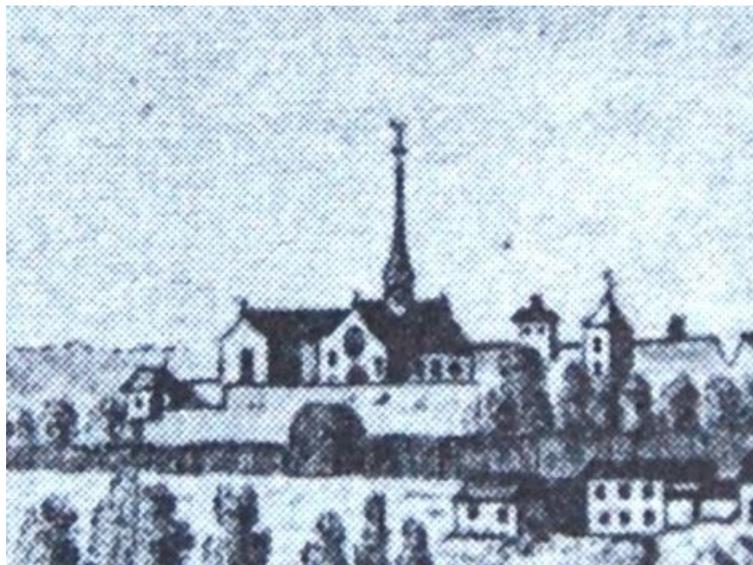


Fig.6 : Parcelles et bâtiments de l'ancien couvent des Annonciades. Les parcelles figurant en vert indiquent les espaces de jardin, les rouges les bâtiments et les jaunes les zones de cour. Copie du cadastre napoléonien de 1810 de la ville de Rodez réalisée par Pierre Benoit – Ilot n°25.

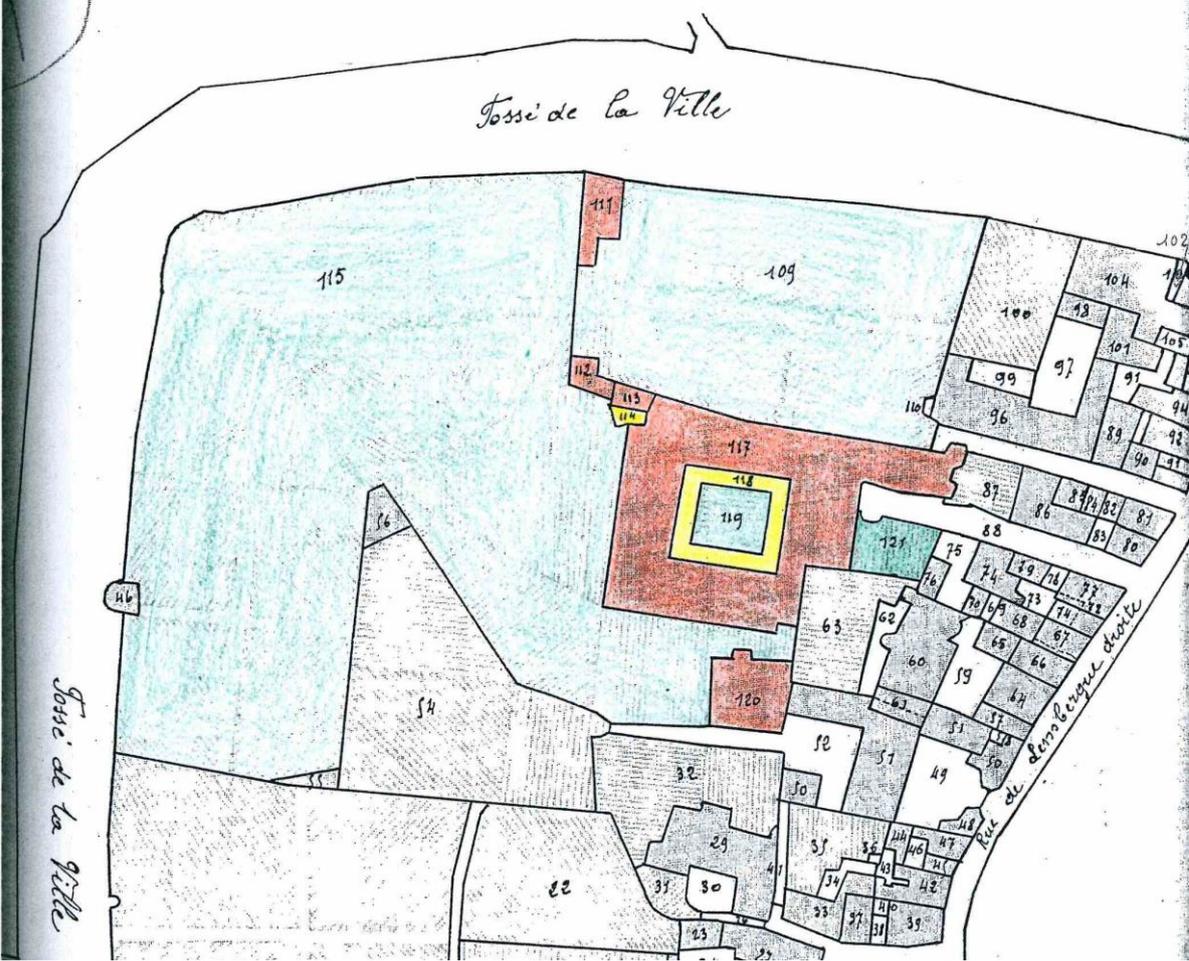


Fig.7 : Vue de l'emprise des bâtiments de l'ancien couvent des Annonciades avant leur destruction en 1824. Associé, l'emplacement figuré en rouge du Grand séminaire (emprise 1912). Le plan est orienté. Tiré de BENOIT Pierre, Le vieux Rodez, Rodez, Imprimerie Carrère, 1912, planche insérée entre la page 336 et la page 337.

